

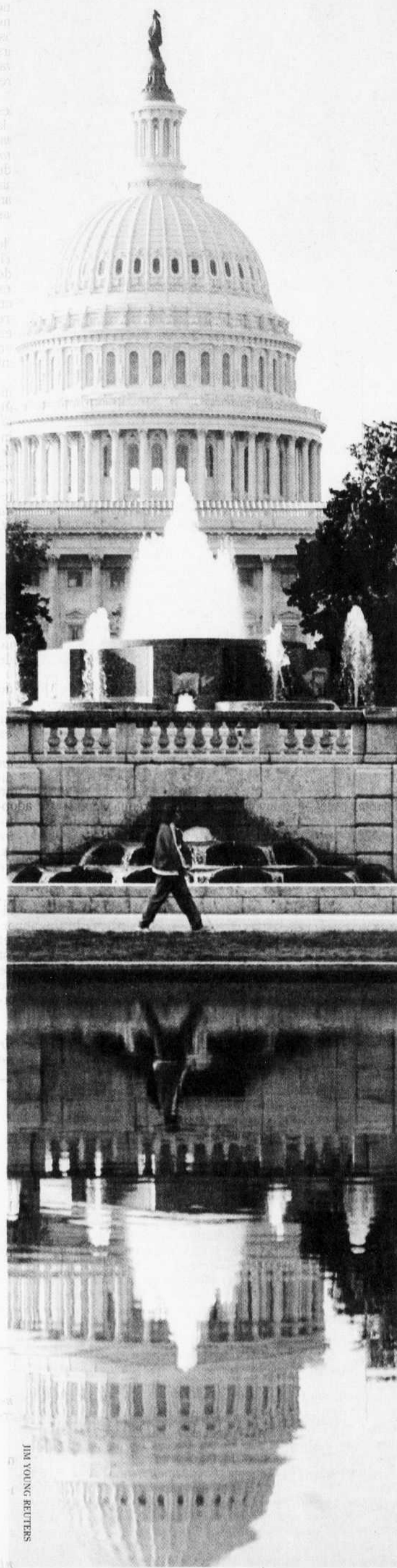


IDÉES
Qui en veut aux produits du terroir?
Page B 5



PHILOSOPHIE
L'affaire Galilée: science vs religion
Page B 6

PERSPECTIVES



Du candidat au président Obama

Après l'euphorie de la victoire arrive la réalité du pouvoir

MARIE-CHRISTINE BONZOM

Washington — Après l'euphorie de la victoire de Barack Obama au scrutin présidentiel du 4 novembre et avant son investiture historique mardi en tant que premier président noir des États-Unis, les Américains et Barack Obama lui-même ont pris la mesure des réalités, non seulement les lourdes réalités de l'héritage laissé par George Bush, mais aussi celles relatives à la distance qui existe entre un candidat et un président.

La mesure des réalités, la distance entre l'ancien candidat à la Maison-Blanche et son futur locataire, les Américains les lisent sur le visage même de Barack Obama et dans sa rhétorique. Entre le début de novembre et cette mi-janvier, les traits de Barack Obama se sont tirés, quelques cheveux ont grisonné, les envolées idéalistes se sont tues, l'homme est devenu «réaliste et pragmatique», selon ses propres termes. Les Américains aussi. Leur enthousiasme envers leur futur président s'est quelque peu émoussé. Si la cote de popularité de Barack Obama se maintient, depuis sa victoire électorale, aux alentours de 80 %, selon les sondages d'opi-

nion, de moins en moins d'Américains approuvent son action. Seulement 69 % aujourd'hui, d'après une étude publiée hier par l'agence Associated Press, contre 73 % le mois dernier.

La soif de changement des Américains et leurs attentes envers la présidence Obama demeurent extraordinaires. Ainsi, 65 % pensent que Barack Obama sera un président «au-dessus de la moyenne». C'est 10 à 20 points de plus que pour les attentes qu'ils avaient formulées avant l'investiture de Bill Clinton et de George Bush.

Confirmant la vague de changement qui a porté Barack Obama au pouvoir, 70 % des Américains jugent «très important» que leur nouveau président tienne les promesses qu'il a faites pendant la campagne électorale. De l'instauration aux États-Unis d'un système universel de couverture médicale à la fin de la guerre en Irak, le site Internet PoliFact.com, émanation du quotidien américain *The St. Petersburg Times*, calcule que Barack Obama a fait pas moins de 510 promesses électorales. Près de trois fois plus que George Bush en l'an 2000 (177 promesses) et que Bill Clinton en 1992 (204 promesses), d'après le groupe de presse McClatchy.

VOIR PAGE B 2: OBAMA



Améliorez vos perspectives de carrière.

Une session d'information au cours de laquelle on présentera les programmes offerts au Centre d'éducation permanente se tiendra le **25 janvier 2009**, au 688, rue Sherbrooke Ouest, salle 1041, à 14 h.

- » Programmes en études professionnelles et de gestion
- » Programmes de développement professionnel
- » Programmes de langues (français et anglais)
- » Programmes de traduction

Nos cours sont offerts en soirée ce qui vous permet de continuer vos activités régulières.

■ Pour de plus amples renseignements : www.mcgill.ca/conted



McGill
Centre d'éducation permanente

PERSPECTIVES

La peur d'écrire



GIL COURTEMANCHE

La semaine dernière, j'ai invoqué des problèmes réels de logistique pour expliquer à mes patrons que je ne pouvais écrire de chronique. C'était un demi-mensonge, ou une demi-vérité. J'ai déjà rédigé des chroniques malgré ce genre de problème.

Je voulais parler de Gaza. Mais comment expliquer à son patron la peur d'écrire sur un sujet qu'on connaît, la peur de se tromper, celle de nuire ou de dériver? Alors, j'ai choisi le prétexte logistique parce que trop d'idées se bousculaient dans ma tête et que je ne parvenais pas à les mettre dans un ordre et un cadre qui faisaient un sens quelconque.

Essayons. Il y a la démesure. Tout le monde s'entend. Et les bavures israéliennes qui ne sont pas des bavures. Mille morts, treize morts. On répète cette équation absolument fautive *ad nauseam*. La mort n'est pas mathématique et évaluable en chiffres. La mort est un abîme. Cinq millions de morts en République démocratique du Congo, cent mille pages de journaux de moins. Nous choisissons les morts qui nous obéissent et les conflits qui nous importent.

Dans ce conflit quasiment biblique qui pourrait le monde depuis des siècles, comme beaucoup d'autres, j'ai choisi le camp des «justes», comme dirait Camus. C'est la position la plus pénible, la plus complexe, la plus vulnérable. Car le «juste» se retrouve avec de curieux compagnons qu'il n'aime pas nécessairement. Le «juste» déplore le sort des réfugiés palestiniens tout en soutenant le droit d'Israël d'exister en sécurité en même temps que l'existence d'un État palestinien. Mais il doit rappeler que ce sont les pays arabes qui ont déclenché la première guerre en Israël, guerre qui fut en partie responsable de l'exode palestinien, de la radicalisation de son nationalisme et surtout de la mise en tuelle par des pays arabes des mouvements de libération palestiniens.

Le «juste» doit dénoncer Israël pour les exactions, les colonies illégales, le mépris des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, mais il ne peut taire l'occupation d'une partie du Liban par le Hezbollah, l'émergence de l'extrémisme islamiste, le rôle pervers dans le conflit de l'Iran et de la Syrie, l'encouragement de l'Arabie saoudite aux mouvements extrémistes. Il doit se demander si Israël ne souhaite pas plus la paix avec les Palestiniens que ne le font les principaux pays arabes, hormis l'Égypte et la Jordanie.

Puis, le «juste» est confronté à la douloureuse question de la responsabilité, de l'intention criminelle des États ou des acteurs. Est-ce que Israël a décidé de tuer de façon systématique des enfants et des civils, décidé froidement de bombarder les installations de l'ONU, de faire mourir les gens de faim ou de froid dans la bande de Gaza? Si oui, le calcul du gouvernement serait le suivant: remporter les prochaines élections et faire prendre conscience aux habitants de Gaza que le Hamas ne peut leur apporter que douleur et souffrance.

Mais il faut en même temps poser une autre question: est-ce que le Hamas a repris les tirs de roquettes sur le sud d'Israël pour provoquer une réaction violente et brutale de Tel-Aviv, espérant assurer encore plus son emprise sur le petit territoire étriqué et exsangue? Car si Israël possède le pouvoir de détruire, de raser Gaza, le Hamas n'a aucun pouvoir militaire réel. Il ne peut qu'égratigner, exacerber, nuire. Les appels à la guerre sainte sont des plaintes d'illuminés qui tiennent une population en otage. Treize morts contre mille. Tel est le bilan de la glorieuse aventure du Hamas dans la destruction d'Israël.

Je n'exécute pas Israël, je crois que ce gouvernement est coupable, comme l'a déjà dit Louise Arbour, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Mais dans sa folie suicidaire, le Hamas fait pire. Il provoque volontairement le meurtre de ses concitoyens. De toute manière, dans le préche islamiste, cela augmentera le nombre de «martyrs», doivent se dire ses dirigeants.

J'ai souvent écrit que la pire erreur commise au cours des dernières années dans ce conflit avait été de rejeter le Hamas après son élection, de refuser de négocier avec lui et d'avoir tenté de ne négocier qu'avec le pouvoir pourri de l'Autorité palestinienne. Je le crois encore. Isoler ainsi la plus démunie des populations palestiniennes créait les conditions de l'extrémisme, créait un terrain favorable aux comportements suicidaires. Cela ne justifie pas pour autant l'action du Hamas aujourd'hui, même s'il accepte dans les jours qui viennent de signer une trêve. Le Hamas n'a pas fait campagne en promettant la guerre sainte et le terrorisme. Il dénonçait la corruption des héritiers d'Arafat, promettait des écoles et des hôpitaux qui fonctionnent, un État de droit. Voilà pourquoi le Hamas a été élu. Puis, le parti a usurpé son mandat et consciemment entraîné Gaza dans l'enfer qu'on connaît aujourd'hui avec l'accord opportuniste de politiciens israéliens en campagne électorale.

Quand on mesure mathématiquement les tragédies, le coupable est généralement celui qui tue le plus. Mais plus j'y pense, plus je crois que, s'il existait un tribunal international chargé de juger les crimes commis dans ce conflit, il y aurait deux accusés à la barre, chargés des mêmes crimes contre l'humanité: Israël et le Hamas.

FADI AROUKI REUTERS
Dans le conflit au Proche-Orient, les deux parties ont des torts.

Évaluation foncière

La «désuétude économique» fait trembler les villes du Québec

Le jugement en faveur de Domtar dans son conflit avec Windsor pourrait faire perdre jusqu'à 30 millions aux municipalités

Le jugement rendu en décembre par le Tribunal administratif du Québec, qui a fait chuter de 30 % l'évaluation foncière de l'usine de Domtar à Windsor, a créé une onde de choc dans le milieu municipal québécois. Une douzaine de municipalités, en attente d'une décision du Tribunal sur le même enjeu, craignent maintenant de subir le même sort que Windsor.

JEANNE CORRIVEAU

À cœur de litige qui oppose la municipalité de Windsor à Domtar: la notion de la désuétude économique causée par la crise qui frappe l'industrie des pâtes et papiers. Le Tribunal administratif du Québec (TAQ) s'est rendu aux arguments de la papetière pour accréder la thèse de désuétude économique et décréter une baisse substantielle de l'évaluation foncière. Ce précédent, qui fait trembler les municipalités, a incité la ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, à intervenir dans le dossier.

Une baisse de 30 % de la valeur foncière de l'usine Domtar équivaut à un manque à gagner annuel de 900 000 \$ pour la municipalité de Windsor, en Estrie. À cela s'ajoute un remboursement de 2,5 millions que devra verser la Ville à l'entreprise pour les taxes payées en trop. Pour la municipalité de 5300 habitants, le coup est dur à encaisser, d'autant plus que la papetière contribue à hauteur de 42 % à l'assiette fiscale de cette ville.

La riposte de la municipalité n'a pas tardé. Lundi dernier, le maire Malcolm Wheeler a annoncé que la Ville s'adresserait à la Cour du Québec pour tenter de faire renverser la décision du TAQ. Branle-bas de combat aussi chez la ministre Nathalie Normandeau, qui s'est portée au secours de Windsor en promettant de financer les frais juridiques de la municipalité jusqu'à concurrence de 200 000 \$. «Ce jugement est préoccupant dans la mesure où il pourrait constituer un précédent et faire office de jurisprudence», a déclaré la ministre. Le ministère a d'ailleurs recensé 75 bâtiments à vocation unique au Québec susceptibles de faire l'objet de demandes de baisse d'évaluation en raison de la désuétude économique. Les pertes potentielles pour les municipalités québécoises pourraient atteindre 30 millions, a confié la ministre.

Si, depuis quelques semaines, les projecteurs sont tournés vers Windsor, cette municipalité n'est pas la seule à devoir composer avec une entreprise des pâtes et papiers qui cherche à faire baisser la valeur foncière de ses installations.

À Thurso, Papiers Fraser réclame une dévaluation de 35 % de son usine et le litige s'est retrouvé devant le TAQ, mais aucune décision n'a encore été rendue. À l'origine, l'entreprise souhaitait ob-

LA PRESSE CANADIENNE
Outre Windsor, Thurso, Donnacona et Shawinigan sont aux prises avec la question de la «déévaluation économique».

tenir une baisse de 52 % de la valeur de ses installations avant de réviser sa demande à 35 %, relate Mario Boyer, directeur général de cette municipalité de 2500 habitants. L'enjeu est de taille pour Thurso puisque l'entreprise assume 45 % des revenus en taxes de la Ville. Un gain de Papiers Fraser entraînerait une hausse de 500 \$ du compte de taxes des propriétaires de maison dont la valeur est de 100 000 \$ et qui paient actuellement 1380 \$, estime M. Boyer.

Désuétude économique

La contestation du rôle d'évaluation par les entreprises ne constitue pas une nouveauté dans le monde municipal, mais c'est le recours à la désuétude économique comme argument juridique qui est récent. Dans sa cause contre Windsor, Domtar a invoqué la crise qui frappe l'industrie des pâtes et papiers ainsi que les effets de la concurrence mondiale sur les activités de son usine.

Le maire de Windsor estime toutefois que la désuétude économique ne devrait pas s'appliquer dans le cas de l'usine de Domtar. «C'est une usine plus moderne et l'entreprise fait des profits sur une base régulière. Une désuétude économique n'est pas applicable dans tous les cas de la même façon», croit Malcolm Wheeler.

De son côté, le directeur général de la Ville de Thurso soutient que la notion de désuétude économique ne devrait pas être prise en compte dans l'évaluation foncière. «Quel est le lien entre les problèmes d'une entreprise à faire des affaires et une bâtisse qu'on évalue à des fins de taxation municipale? Quand ils font beaucoup d'argent, ils ne nous ont pas dit qu'il y avait une plus-value à leur propriété», fait valoir M. Boyer.

«Si on transposait ça au résidentiel, est-ce que ça voudrait dire qu'on devrait baisser l'évaluation de la maison de quelqu'un qui éprouve des difficultés?»

«Quel est le lien entre les problèmes d'une entreprise à faire des affaires et une bâtisse qu'on évalue à des fins de taxation municipale?»

OBAMA

SUITE DE LA PAGE B 1

Mais parce qu'il a plus promis que ses prédécesseurs, la puissance des aspirations du peuple américain est une épée à double tranchant pour Barack Obama. En même temps qu'elle lui fournit un ascendant considérable sur le Congrès pour pouvoir faire adopter ses projets de loi et ses réformes, elle prédispose à la déception.

De fait, Barack Obama s'apprête à diriger un gouvernement qui a déjà déçu de nombreux Américains, un gouvernement qu'il a choisi et qui est mieux accueilli par le Parti républicain que par certains de ceux qui ont voté pour lui. «Cette situation était inévitable», indique au *Devoir* Alfred Defago, ancien diplomate et professeur de relations internationales à l'Université du Wisconsin. «Obama a déjà déçu l'aile gauche de son parti, mais c'était très prévisible car, peu à peu, il s'est orienté vers le centre; c'est pour cela qu'il a gagné et je m'attends à ce qu'il reste au centre», explique M. Defago.

Le dossier irakien

L'évolution vers le centre est particulièrement notable et troublante en ce qui concerne l'Irak. En juillet dernier, le candidat Obama convoquait une conférence de presse pour dire sans équivoque: «Je veux mettre fin à la guerre.» Il avait alors indiqué que, s'il était élu, les troupes américaines quitteraient l'Irak dans les 16 mois qui suivraient son entrée à la Maison-Blanche. Aujourd'hui, le futur président Obama se borne à déclarer: «Je continue à croire que 16 mois est le bon calendrier, mais je vais écouter les recommandations des chefs militaires.» Et sa future secrétaire d'État, Hillary Clinton, ne s'engage qu'à «retirer les troupes de combat des villes et des villages irakiens d'ici juin».

Du reste, aucun des ministres réunis par Barack Obama n'est proche du mouvement contre la guerre et ne prône un retrait immédiat d'Irak. Joseph Biden, qui sera le vice-président de Barack Obama, a ainsi voté en faveur de l'invasion de l'Irak en 2002, tout comme Hillary Clinton. Le seul partisan d'un retrait immédiat d'Irak que Barack Obama ait désigné à un poste ministériel, le gouverneur du Nouveau-Mexique Bill Richardson, a été relégué dans un ministère, celui du Commerce, où il n'avait aucune chance d'influencer la politique irakienne du nouveau président et a dû se désister en raison d'une enquête pour corruption qui le vise.

Par ailleurs, la décision de Barack Obama, sans précédent dans l'histoire des États-Unis, de conserver le ministre de la Défense de son prédécesseur, Robert Gates, déçoit profondément les démocrates, non seulement l'aile gauche du parti et le mouvement antiguerre, mais aussi les modérés, qui déplorent le fait qu'en gardant un républicain au Pentagone, Barack Obama alimente le préjugé, issu de la guerre du Vietnam, selon lequel les démocrates n'ont pas de crédibilité quand il est question de la chose militaire.

«Robert Gates demeurant ministre de la Défense, Obama devrait peut-être changer son slogan et parler plutôt de la «continuité dans laquelle on peut croire», lance Amy Goodman, la présentatrice de l'émission radio et télé *Democracy Now!*. «Obama ne laisse aucun doute sur le fait qu'il a l'intention de commencer son mandat sur le pied de guerre», regrette cette commentatrice de gauche.

La distance entre le candidat et le président est également marquée dans le dossier de Guantánamo. Lors de la campagne, le candidat Obama avait promis de «fermer Guantánamo». Aujourd'hui, le futur président souligne que fermer la prison tant décriée «va prendre un certain temps». «C'est plus difficile que ce que les gens pensent», explique-t-il.

Les centristes satisfaits

L'équipe économique formée par le futur locataire de la Maison-Blanche contraste aussi avec différents engagements pris par le candidat Obama, qui promettait de «changer le ton du discours à Washington» et de composer un gouvernement qui exclurait les «lobbistes» et placerait les intérêts de l'Américain moyen en priorité. Comme son équipe de sécurité nationale, l'équipe économique de Barack Obama satisfait plus les républicains et les centristes du Parti démocrate que la gauche de l'échiquier politique américain. En effet, si Obama a nommé au ministère du Travail une amie des syndicats, Hilda Solis, il a choisi, en Timothy Geithner et Lawrence Summers, des membres du sérail mondialiste et libéral pour occuper les postes beaucoup plus prestigieux et puissants de ministre des Finances et de conseiller présidentiel pour les affaires économiques.

«Comme le Parti républicain, le Parti démocrate a lui aussi, malheureusement, beaucoup de liens

On évalue des bâtisses pour avoir des sources de revenus», poursuit-il.

Malgré tout, certaines entreprises ont par le passé réussi à conclure des ententes avec les villes. C'est le cas de Tembec et de Papiers Fraser, qui ont négocié une baisse de 10 % de la valeur de leurs usines à Temiskaming et à Gatineau.

Mobilisation

En 2007, Thurso se sentait un peu seule dans son combat, mais un appel lancé à la ronde lui a permis de constater que plusieurs municipalités au Québec étaient aux prises avec les mêmes problèmes, dont Windsor, Donnacona et Shawinigan. Avec l'aide de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), un comité de travail a été mis sur pied et une étude a été réalisée sur la désuétude économique des usines de pâtes et papiers afin d'éclairer les municipalités qui font face à une contestation de la part d'entreprises de cette industrie. Vingt et une municipalités ont participé financièrement à cette étude, parmi lesquelles Baie-Comeau, Lebel-sur-Quévillon et Amos, qui ont toutes des dossiers en litige devant le TAQ.

Les villes ont depuis trouvé une alliée de taille puisque la ministre Normandeau, en plus de soutenir financièrement la bataille menée par Windsor, a institué une révision des paramètres utilisés pour mesurer la désuétude économique.

Lundi dernier, la ministre a déclaré que, tout en reconnaissant le caractère inhabituel de l'intervention du gouvernement dans le litige qui oppose Windsor à Domtar, l'aide financière de Québec visait à envoyer le «signal», non seulement aux villes mais également aux entreprises du Québec, qu'il y a des limites à contester l'évaluation foncière.

On ignore si le TAQ attendra le résultat de l'appel demandé par Windsor pour statuer sur les autres litiges portés à son attention. En attendant, le monde municipal retient son souffle.

Le Devoir

avec les milieux d'affaires et on le voit dans cette équipe économique d'Obama», remarque Howard Zinn, historien et pacifiste américain. «Ce sont des gens qui se situent dans la constellation de la banque Goldman Sachs, ils ne représentent pas le changement», poursuit-il.

Pour lui, le gouvernement formé par Barack Obama est, comme les précédents gouvernements américains depuis les années 60, issu du fameux «complexe militaro-industriel», cette col-

lusion entre milieux politiques, milieux d'affaires et milieux militaires contre laquelle le président Eisenhower, pourtant un ancien général et officier, avait mis en garde dans son discours d'adieu en 1957. «Pendant sa campagne, Barack Obama avait dit qu'il voulait pas seulement mettre un terme à la guerre en Irak, mais changer l'état d'esprit qui nous a apporté la guerre en Irak; or il n'est jamais allé plus loin», déplore Howard Zinn.

En marge de son évolution personnelle et politique depuis sa victoire électorale, Barack Obama a dû revoir à la baisse les ambitions de son programme devant l'ampleur d'une récession qui fait de la crise actuelle la plus grave aux États-Unis depuis la Grande

Dépression de 1929. «Nous ne pourrions pas faire tout ce dont nous avons parlé durant la campagne présidentielle au rythme prévu», a-t-il reconnu le 11 janvier, avant de prévenir les Américains de la nécessité de faire des «sacrifices».

Lui qui avait promis de créer des millions d'emplois, de relancer l'économie, de protéger l'environnement, voire de «changer le monde», admet désormais que «rien de tout cela ne viendra facilement, étant donné la gravité des défis qui se présentent à nous».

«Obama est engagé dans un numéro de haute voltige qui est très risqué car c'est lui qui a créé ce sentiment d'espoir», estime le professeur Alfred Defago, qui a voté pour M. Obama mais prédit que les Américains jugeront sur pièce. «Les Américains vont donner à Obama un certain temps, plus que les 100 jours habituels pour la période de grâce, mais si, à la fin de l'année, ils ne voient pas de leur au bout du tunnel, la situation deviendra dangereuse pour Obama sur le plan politique», pense en effet M. Defago.

Collaboration spéciale

PERSPECTIVES

Le PQ nouveau

Le gouvernement Charest a fait face cette semaine à l'Assemblée nationale à une opposition unie et dynamique

ROBERT DUTRISAC

Québec — Pauline Marois n'a pas manqué une occasion cette semaine de dénoncer l'inutilité de la session extraordinaire de trois jours au cours de laquelle les députés du nouveau gouvernement Charest et de l'opposition ont croisé le fer pour la première fois à l'Assemblée nationale. Les deux périodes de questions de mercredi et jeudi ont pourtant donné un avant-goût de la force de l'opposition officielle formée de 51 élus du Parti québécois et de ce qui attend les libéraux lorsque la véritable session commencera en mars.

«Le Parti québécois a retrouvé son âme, a confié un député libéral. Tout ce qu'on a pu faire, c'est jouer du bon hockey défensif. C'est pas comme ça qu'on marque des buts.» De fait, si le PQ continue sur sa lancée, il pourrait s'avérer la meilleure opposition officielle à l'Assemblée nationale depuis la députation libérale de la fin des années 90.

En 2007, l'opposition officielle formée de 41 députés adéquistes manquait manifestement d'expérience. Il a fallu un an avant que la plupart d'entre eux ne sortent de l'amateurisme. Qui plus est, d'être passé si près de prendre le pouvoir a semblé brouiller le jugement de Mario Dumont, ce qui s'est soldé par le recours à des tactiques douteuses, comme son absence lors des négociations du premier budget du gouvernement Charest et la motion de défiance sur l'abolition des commissions scolaires que l'ADQ a présentée à l'automne 2007 sans jamais y croire.

Assommé par la défaite en 2003, le PQ dirigé par Bernard Landry retrouvait les banquettes de l'opposition. Peu de temps s'est écoulé avant que Pauline Marois et François Legault ne se lancent dans une course larvée pour remplacer le chef affaibli. Le parti était profondément divisé. Le député de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, parlait alors «d'un cancer qui rongait le PQ». Bernard Landry démissionnait avec fracas au printemps 2005 à l'issue d'un vote de confiance décevant, une décision qu'il a amèrement regrettée par la suite. Puis, une interminable course à sa succession a couronné André Boisclair, qui a conduit son parti à l'abattoir en 2007. L'opposition officielle que formait le PQ n'a jamais pu s'imposer en dépit des maladroitures du gouvernement Charest qui se sont multipliées.

Il en est tout autrement aujourd'hui. Même si Jacques Parizeau a déjà dit qu'une victoire morale, ce n'était rien d'autre qu'une défaite, l'élection des 51 députés en décembre a galvanisé les troupes péquistes, tellement que, le 8 décembre au soir, Pauline Marois donnait l'impression que c'était elle qui avait remporté la victoire. Son autorité sur son parti, qualifiée d'ingérable par plusieurs, est désormais solidement ancrée. Pour l'heure, même le SPQ libre mange dans sa main.

Des députés aguerris

À l'Assemblée nationale cette semaine, les députés péquistes ont fait preuve de dynamisme et d'à-propos. Une impression d'unité se dégageait des troupes de Pauline Marois; chacun semblait bien connaître son rôle.

Les députés, dont bon nombre ont une solide expérience de parlementaire, ont adressé aux ministres des questions pertinentes, précises et sou-



L'autorité de Pauline Marois sur le PQ ne fait plus de doute.

vent difficiles pour le gouvernement. Les nouveaux élus péquistes ont montré une belle assurance lors de leur première prestation. Ce fut le cas de la députée de Joliette, Josée Hivon, de la députée d'Iberville, Marie Bouillé, et de l'incorruptible député de La Prairie, François Rebello, dont on connaît la faconde. Le leader parlementaire péquiste, Stéphane Bédard, s'est montré juste assez taillon pour montrer à son homologue libéral, Jacques Dupuis, qu'il ne s'en laissera pas imposer.

Dans l'ensemble, les ministres libéraux ont bien répondu aux salves de l'opposition. Talonné par le député de Gouin, Nicolas Girard, le nouveau ministre de la Famille, Tony Tomassi, a dû justifier les multiples hausses de tarifs qu'ont dû subir les familles québécoises. Le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Raymond Bachand, qui a autorisé Abitibi-Bowater à fermer son usine de Donnacona sans que la multinationale ait à payer les pénalités prévues, est toujours aussi mal à l'aise avec ce dossier. Il est apparu décontenancé quand la députée de Taschereau, Agnès Maltais, l'a interrogé sur une étude montrant la viabilité de l'usine qu'il a condamnée.

La ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a dû répondre à plusieurs questions sur les pertes de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Le député de Rousseau, François Legault, le député adéquiste de Shefford, François Bonnardel, et Mario Dumont se sont relayés. La ministre a fait valoir que le portefeuille du riche investisseur américain, Warren Buffett, avait perdu 32 % de sa valeur l'an dernier, comme si cette donnée avait quelque chose de rassurant. Mme Jérôme-Forget a aussi affirmé que personne ne connaissait la composition des papiers

commerciaux adossés à des actifs (PCAA) au moment de les acheter, des titres problématiques que la Caisse a acquis en masse.

Des dossiers épineux

La question du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), et plus généralement l'enjeu des partenariats public-privé (PPP), est revenue sur le tapis: le député de Richelieu, Sylvain Simard, a relevé l'information voulant que la firme australienne Babcock and Brown, le bras financier d'un des deux consortiums en lice pour construire le CHUM, serait à deux doigts de la faillite. Un autre groupe financier prendra sa place, a tout simplement édicté Mme Jérôme-Forget. La formule des PPP est excellente puisque «tous le font», a-t-elle raisoné. Un ancien consultant du CHUM a dénoncé l'application de la formule des PPP, a aussi soulevé M. Simard. «C'est un consultant qui a développé des frustrations», a répliqué le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc. «On peut toujours trouver quelqu'un qui dit le contraire.»

Bref, l'opposition péquiste n'a pas perdu de temps avant d'exploiter des dossiers qui sont autant d'épines dans le pied d'un gouvernement qui en est tout de même à son troisième mandat, bien que son deuxième mandat ait été écourté. Le premier ministre Jean Charest peut bien parler de «l'esprit de collaboration» qui doit animer les élus en ces temps difficiles, nous sommes revenus dans la dynamique classique du système parlementaire britannique où l'opposition... s'oppose. C'est d'autant plus vrai que le PQ peut aspirer à former le prochain gouvernement dans quatre ans, en espérant que l'usure du pouvoir fasse son œuvre chez les libéraux.

Le Devoir

Plus ça change...



MICHEL DAVID

Cette fois, c'en était trop. Même le très placide Robert Bourassa avait jugé nécessaire de hausser le ton. Le gouvernement Mulroney proposait maintenant d'inclure les données de Royal LePage sur les fluctuations du marché immobilier dans le calcul de la péréquation!

Depuis qu'elle a été instituée, en 1957, puis inscrite dans la Constitution, en 1982, la façon de calculer la péréquation a toujours été l'objet de débats dont la vigueur est directement proportionnelle à l'importance des sommes qui sont en jeu.

Dans le budget que la ministre des Finances, Monique Jérôme-Forget, a présenté au printemps 2008, les revenus qui provenaient de la péréquation représentaient huit milliards de dollars sur des revenus totaux de 62 milliards.

Si le principe qui sous-tend la péréquation, c'est-à-dire la nécessité de compenser les écarts de capacité fiscale entre les provinces canadiennes, est relativement simple, la péréquation peut être calculée d'une infinité de façons, avec des résultats extraordinairement différents.

Il est inévitable qu'un programme comme celui-ci évolue au gré de la conjoncture économique et politique, mais le premier ministre Charest pouvait raisonnablement espérer que l'entente intervenue en 2007 survive quelques années.

À défaut de corriger réellement le déséquilibre fiscal, elle réglait au moins pour un temps le problème de l'imprévisibilité de la péréquation, qui fragilisait dangereusement la planification budgétaire des provinces bénéficiaires, le Québec au premier chef.

Dix-huit mois auront suffi pour que la réalité du fédéralisme canadien vienne le rattraper. Hier, M. Charest parlait d'un «bris d'engagement» et d'un retour aux années 1990. Dans sa bouche, cela peut être considéré comme de gros mots.

Sa déconvenue est compréhensible. Déjà, la crise économique a rendu la confection du budget 2009-10 très problématique. La perspective d'un manque à gagner qui pourrait atteindre un milliard au titre de la péréquation la fait carrément tourner au cauchemar. Bref, plus ça change, plus c'est pareil.

Soit, Ottawa a agi de façon cavalière en avisant les provinces de son intention de modifier la formule de 2007 à la toute fin de la conférence des ministres des Finances du 3 novembre dernier, mais il semble tout aussi évident que le gouvernement Charest a choisi de reporter ses manifestations après les élections du 8 décembre.

Il est difficile de croire Mme Jérôme-Forget quand elle dit avoir réalisé seulement à la mi-décembre les conséquences de ce qu'avait annoncé James Flaherty. Les fonctionnaires du ministère des Finances du Québec sont reconnus pour leur compétence. Avec les années, ils ont également développé une grande expertise en matière de transferts fédéraux, en particulier de péréquation, qui est reconnue partout au pays. Il serait étonnant que le PQ ait tout de suite compris que le projet fédéral risquait de priver le Québec de revenus d'un milliard, mais qu'eux n'y aient vu que du feu...

M. Charest a plus vraisemblablement pensé qu'au moment où il s'indignait d'entendre Pauline Marois déclarer qu'elle avait les mains liées par le mouvement souverainiste, il n'était pas très indiqué d'illustrer les inconvénients que peut aussi comporter le fédéralisme.

Visiblement, Stephen Harper n'a pas été très impressionné par la motion unanime que l'Assemblée nationale a adoptée jeudi, qui «exige» le maintien du programme de péréquation dans sa forme actuelle. Il l'aurait été encore moins s'il avait pu voir le libellé nettement plus mou que le gouvernement Charest avait d'abord proposé au PQ. Plutôt qu'une exigence, il présentait une simple «demande».

D'ailleurs, il mettait les mêmes gants blancs pour inviter Ottawa à «travailler de concert» avec le gouvernement du Québec pour aider les travailleurs et les entreprises touchés par la crise économique.

C'est sans doute ce que l'ancien ministre des Affaires intergouvernementales Benoît Pelletier appelait le «principe de courtoisie» qui doit présider aux relations entre partenaires au sein d'une fédération. Il est dommage que cette courtoisie soit à sens unique.

Hier, à la conférence des premiers ministres, M. Charest s'est heurté à un mur. Clairement, M. Harper n'a aucune intention de retraiter. Il n'a même pas voulu réfléchir plus longuement à la question, comme l'en a prié M. Charest.

Le Québec ne pourra pas davantage compter sur l'appui des autres provinces. Jeudi, Dalton McGuinty a préféré s'absenter de la réunion du Conseil de la fédération plutôt que d'étaler publiquement ses différends avec son homologue québécois, mais les positions ontariennes sont bien connues.

La péréquation est régie par une loi fédérale. Pour modifier la formule de calcul afin d'annuler la hausse prévue l'an prochain, le gouvernement conservateur doit donc obtenir l'approbation de la Chambre des communes.

Le Bloc québécois va évidemment s'opposer à tout plafonnement de la péréquation, mais la seule position qui compte dans les circonstances actuelles est celle de Michael Ignatieff. De passage à Québec en décembre, le nouveau chef du PLC avait dit avoir de la «sympathie» pour les doléances de M. Charest. «Mais je ne dois pas penser seulement au Québec», s'était-il empressé d'ajouter. En effet, à la veille de possibles élections, il doit beaucoup penser à l'Ontario.

Bien sûr, M. Ignatieff pourra trouver dans le prochain budget fédéral bien d'autres raisons de renverser le gouvernement Harper, s'il le désire, mais rien n'assure qu'il laisserait la formule de péréquation intacte s'il devenait premier ministre.

mdavid@ledevoir.com

FRANCE

Polémique sur la disparition du juge d'instruction

Comment assurer l'indépendance de la justice ?

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Le juge d'instruction a beau être un héritage de l'Inquisition, cela ne l'empêche pas de défrayer la manchette. Ce fondement du droit français qui le distingue de la tradition britannique est au cœur d'une polémique qui ne cesse d'enfler en France depuis que le président Nicolas Sarkozy a annoncé sa disparition le 7 janvier dernier. Archaïsme juridique pour les uns, garantie d'indépendance de la justice pour les autres, le débat s'annonce déjà comme la grande controverse de l'année 2009 en France.

Le président a mis la dernière main à sa proposition pendant que la garde des Sceaux, Rachida Dati, se relevait de couches. Il suggère de supprimer ces juges qui n'instruisent en France que 4 % des dossiers, généralement les plus sensibles. Inconnus dans les pays de tradition britannique, ces juges créés par Napoléon assument à la fois des fonctions d'enquête (réservées ailleurs à la police), de mise en accusation et de défense des intérêts des prévenus. Ce sont eux qui, grâce à un pouvoir d'enquête élargi, ont été à l'origine des grandes affaires de corruption qui ont défrayé la manchette durant les années 90. Ils ont notamment mis au jour le système de pots-de-vin servant au financement des partis politiques qui prévalait lorsque Jacques Chirac était maire de Paris. Ils ont aussi joué un rôle déterminant dans la lutte antiterroriste, le plus connu d'entre eux étant Jean-Louis Bruguière.

Lorsque le juge d'instruction est saisi par le parquet d'un dossier, il jouit d'une indépendance exceptionnelle. C'est lui qui monte tout le dossier d'instruction qui servira au procès. Il peut faire comparaître qui il veut et perquisitionner comme il l'entend. Enfin presque. En 2007, Jacques Chirac avait refusé une perquisition à l'Élysée dans le cadre d'une enquête sur la mort d'un magistrat.

Les partisans de la réforme soulignent que ces juges ont disparu en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Ils leur reprochent de mener à des dérives. Le juge d'instruction a été mis en cause dans toutes les grandes erreurs judiciaires récentes, comme celles du petit Grégory (1984) et

d'Outreau (2004), où des innocents ont été emprisonnés pendant des années. On a alors reproché aux juges leur inexpérience, leur lenteur, leur travail en solitaire et surtout leurs pouvoirs exceptionnels et contradictoires.

Selon l'avocat et ancien juge d'instruction Hervé Lehman, «le juge d'instruction est marqué d'une contradiction interne qui atteint aujourd'hui, dans un État de droit développé, ses limites. [...] Il est à la fois celui qui mène l'enquête, interroge, perquisitionne, et celui qui juge.»

À Paris, les juges d'instruction de la section antiterroriste ne sont pas de cet avis. Selon eux, la plupart des grandes enquêtes ayant des implications politiques (indépendantistes corses, Kurdes du PKK, sabotage à la SNCF, Clearstream) n'auraient jamais vu le jour sans eux. «Peut-on confier à un magistrat non indépendant des procédures antiterroristes sachant que les politiques les adaptent au gré des intérêts de l'État qui ne recouvrent pas forcément ceux de la justice?», demandait l'un d'eux dans le quotidien *Le Monde*.

Assurer l'indépendance

Les défenseurs du juge d'instruction considèrent cette institution comme essentielle tant que l'indépendance du parquet ne sera pas assurée. En France, les ingérences politiques dans la justice sont courantes. En campagne électorale, le candidat Nicolas Sarkozy s'était d'ailleurs prononcé contre une trop grande indépendance des juges. Au contraire, la Cour européenne des droits de l'homme a récemment reproché à la France de ne pas garantir l'indépendance des procureurs face à l'exécutif. Leur nomination, leur transfert et leur promotion dépendent du pouvoir politique, qui n'hésite pas à les déplacer pour étouffer une enquête ou rallonger indûment ses délais.

Selon l'ancienne magistrate Eva Joly, «supprimer le juge d'instruction [...] porte atteinte au plus haut de nos principes, celui de la séparation des pouvoirs et de l'indépendance de la justice à l'égard du pouvoir politique». Celle-ci déplore d'ailleurs l'abandon de nombreuses enquêtes qui touchent de près au pouvoir politique.



La ministre de la Justice française, Rachida Dati, était absente lorsque le président a dévoilé son projet.

D'autres opposants à la réforme craignent l'instauration en France d'une justice accusatoire à l'américaine où les pauvres n'auraient pas les moyens de se payer les meilleurs avocats. L'argument est repoussé par les partisans de la réforme qui appellent que 96 % des dossiers sont déjà traités par le parquet. Entre la justice inquisitoire à la française et celle accusatoire à l'anglo-saxonne, l'Union européenne et plusieurs pays membres ont opté pour un système mixte qui tente de combiner le meilleur des deux. L'indépendance des magistrats étant évidemment partout la condition première et essentielle.

Correspondant du Devoir à Paris

ÉDITORIAL

LE BUDGET DU 27 JANVIER

Encore loin d'un consensus

Ce fut la semaine des listes d'épicerie en vue du prochain budget fédéral. Chacun avait la sienne, les maires des municipalités, les Premières Nations, les organisations socio-économiques, les premiers ministres provinciaux. Reste maintenant au gouvernement Harper à faire ses choix. Ils seront éminemment politiques.

Les attentes exprimées en prévision d'un budget n'auront jamais été aussi élevées. L'effort que se prépare à faire le gouvernement fédéral pour affronter une crise financière et économique d'une ampleur exceptionnelle sera sans précédent. Chacun veut avoir sa part d'un gâteau qui n'aura jamais été aussi gros.

A dix jours de la présentation de ce budget, le gouvernement Harper se garde bien toutefois de préciser la nature et l'ampleur des mesures qu'il contiendra. La seule chose certaine est le retour aux déficits. Pour l'exercice financier 2009-10, le déficit pourrait atteindre, voire dépasser les 30 milliards. Outre les mesures de soutien à l'économie à venir, le gouvernement devra assumer une baisse de revenus conséquente à la diminution de l'activité économique.

Les choix du gouvernement seront éminemment politiques. Ce budget n'est pas seulement un budget de crise économique, mais avant tout un budget de sortie de crise politique. L'enjeu principal de la journée du 27 janvier est la survie du gouvernement. S'il ne recueille pas l'appui d'au moins un parti d'opposition, les conservateurs seront défaits. Suivra le déclenchement d'élections ou la mise en place d'un gouvernement de coalition dirigé par le libéral Michael Ignatieff. Dans ce cas, ce pourrait même être la fin de la carrière politique du premier ministre.

Le premier ministre n'entend pas laisser ses adversaires rédiger son budget à sa place, mais le prix à payer pour la survie de son gouvernement est clairement la recherche d'appuis, qui ne peuvent venir que des libéraux. Michael Ignatieff pose ses conditions. Dans une entrevue accordée au *Devoir* cette semaine, il a invité les conservateurs à mettre l'accent sur l'aide aux personnes vulnérables et sur la création d'emploi et à laisser de côté les baisses d'impôt généralisées qu'ils envisagent pour la classe moyenne.

Pas plus qu'il n'a voulu admettre que l'énoncé économique et financier du 27 novembre qui a ouvert la crise politique actuelle était une erreur, Stephen Harper semble tenté de jouer son va-tout. Il tient à ces baisses d'impôt. Encore hier, il répliquait qu'un programme de mesures économiques équilibré doit inclure la classe moyenne, qui est essentielle pour relancer la consommation. S'il est défait et que des élections suivent, il espère que la classe moyenne se souviendra qu'il voulait réduire ses impôts.

Toutes les demandes et suggestions qui sont faites au gouvernement ne pourront être retenues. Mais l'idée d'un bras de fer avec l'opposition n'est pas acceptable. Prolonger la présente crise politique ne pourra qu'aggraver la situation économique. L'important à ce moment-ci devrait être de mobiliser toutes les énergies, à commencer par celles des provinces, qui par leurs budgets contribueront aussi à la relance de l'économie. Puis, de faire porter les efforts là où l'impact immédiat sera le plus grand et les bénéfices à long terme certains. À cet égard, investir dans les infrastructures paraît une meilleure recette que des baisses d'impôt. Les premiers ministres des provinces sont à ce sujet du même avis que Michael Ignatieff. Sauf que Stephen Harper ne les écoute pas plus qu'il n'écoute le chef libéral. Cet homme a la tête dure. Très dure. Ce qu'a aussi réalisé hier Jean Charest, dont les revendications sur la péréquation ont été tout simplement rejetées.

bdescoteaux@ledevoir.com

CAISSES DE RETRAITE

Pourquoi ce privilège?

Le seul projet de loi qui ait été adopté par l'Assemblée nationale au cours de la session extraordinaire de cette semaine autorise les entreprises à porter de cinq à dix ans la période de remboursement du déficit creusé par la crise à la caisse de retraite de leurs employés.

C'est à la suite des pressions du patronat et des syndicats que Québec a décidé d'agir. La mesure est louable puisque les déficits des caisses de retraite sont suffisamment élevés pour placer ces entreprises en difficulté. Ce faisant, on vient cependant de fragiliser les régimes de retraite eux-mêmes, surtout dans les entreprises qui sont menacées de fermer malgré tout.

C'est donc en sachant que certaines ne passeront pas l'hiver qu'on a ajouté un autre chapitre à la loi pour protéger les employés. Ainsi, les retraités et préretraités dont l'employeur fera faillite d'ici trois ans pourront choisir entre utiliser les actifs de leur caisse de retraite pour contracter une rente auprès d'un assureur privé ou confier cet argent à la Régie des rentes du Québec qui garantira à chacun une rente mensuelle jusqu'à sa mort. La Régie gèrera l'argent pendant un maximum de cinq ans, après quoi chacun négociera avec un assureur privé.

Compte tenu de la conjoncture et des taux d'intérêt très bas, il va de soi que l'offre du gouvernement est plus avantageuse pour les employés dont l'entreprise ne peut plus gérer le régime. Jusque-là, tout va bien: la Régie se porte temporairement au secours des retraités touchés par la faillite de leur employeur, et si la rente est entièrement tirée des actifs accumulés au moment de la faillite, il n'y a rien à redire.

Le problème, car problème il y a, vient du fait que la loi ajoute un élément plus discutable. Elle stipule, en effet, que si les sommes qui restent dans la caisse au bout des cinq années de gestion par la RRQ ne sont pas suffisantes pour acheter une rente équivalente d'un assureur privé, c'est Québec qui paiera la différence à même les impôts.

Pourquoi le gouvernement du Québec s'engage-t-il ainsi auprès des patrons et des centrales syndicales à compenser l'éventuel manque à gagner des régimes orphelins récupérés par la RRQ? Pourquoi un tel privilège alors qu'on ne fait rien, strictement rien, pour les dizaines de milliers de retraités québécois qui ont vu leur REER fondu à cause de la crise? Si au moins tous les régimes privés contribuaient à une forme quelconque d'assurance-faillite qui serait offerte par la RRQ, mais non!

La seule explication tient à l'influence du lobby des «partenaires», qui a réussi à convaincre Québec que l'intérêt supérieur de la Nation exigeait son intervention... et peut-être un peu d'argent des contribuables.

j-ransfacon@ledevoir.ca

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

DANS QUELQUES JOURS, GEORGE W. BUSH POURRA ENFIN RELAXER...



BERNARD DESCÔTEAUX

Saleté d'auto

Alors que les effets «boule de neige» des changements climatiques (perturbation des courants océaniques, acidification des océans, dégel du pergélisol, etc.) sont sur le point de se déclencher et que nous avons atteint le seuil de la zone d'irréversibilité et des réactions climatiques extrêmes, nous en sommes encore à tergiverser sur des mesures dépassées et des espoirs de ruter dans des autos individuelles «propres».

Détrompons-nous: malgré toutes les tentatives technologiques pour faire rouler la voiture sans émission de polluants, la voiture propre n'existe pas. Car avant même d'avoir franchi son premier kilomètre, la voiture aura englouti, uniquement pour sa construction, 300 000 litres d'eau (ce qui correspond à une douche quotidienne pendant 10 ans), 27 barils de pétrole en énergie (soit 4293 litres) et environ 30 tonnes de matières premières. Puis, après avoir servi au maximum une quinzaine d'années, la voiture se retrouve dans la plupart des cas dans nos décharges, qui débordent.

Cette idée magique d'auto propre à laquelle on s'accroche inlassablement se fonde sur des croyances irrationnelles: une planète dotée de ressources infinies et une biosphère capable d'absorber, sans limites, nos déchets.

Les gouvernements sortent du gouffre les multinationales automobiles à grand renfort de milliards, l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec propose de subventionner l'achat d'automobiles moins consommatrices d'essence, les chroniqueurs automobiles nous assènent d'inepties sur les carcasses

meurtrières à quatre roues, et 30 milliards d'automobilistes obstruent les routes à l'échelle mondiale; mais où donc ont-ils la tête (et le cœur)? Pour nos enfants, cessons de faire semblant de réfléchir et agissons de manière radicale: restreignons l'égoïsme automobiliste, instaurons l'autopartage (Communauté) à la grandeur de la province, demandons aux gouvernements de financer l'achat de vélos individuels, de donner des crédits d'impôt aux usagers des transports en commun, de réaménager l'espace public et d'investir massivement dans les transports collectifs, et pourquoi pas, troquons les chroniques automobiles pour des chroniques vélos!

Eloïse Simoncelli-Bourque et Ramon Vitesse
Cowansville, le 16 janvier 2009

Nos produits du terroir

L'inquiétude quant au recul des ventes des fromages fins est bien réaliste. En plus de la crise de la listériose, la récession touchera ces produits alimentaires de luxe. Quand les prix des fromages et autres produits fins avoisinent et dépassent les 40 \$ le kg, on peut penser que le marché est touché et le sera davantage si la récession se prolonge. Les revendeurs de fromages, tels les supermarchés, prennent des marges de profit supérieures à celles des autres produits alimentaires. Si on veut au Québec développer et conserver nos produits du terroir, il serait important de les rendre accessibles à tous, particulièrement aux familles. Les goûts et habitudes alimentaires se développent en bas âge. En France,

ces produits se vendent à meilleurs coûts qu'ici. Pour la survie de cette industrie, il serait crucial d'établir des politiques de prix de vente, sans affecter les revenus des producteurs de lait et artisans fromagers.

Monique Gaudet
Rivière-du-Loup, le 15 janvier 2009

Un cinéma de la diversité

La fin de la programmation cinéma habituelle au complexe Ex-Centris en laisse plus d'un pantois. En clair, c'est la fermeture d'un des trop rares lieux de cinéma d'auteur et du cinéma indépendant à Montréal. Ce revirement inattendu souligne les risques liés au mécénat privé et au désengagement public en culture. Liberté est ainsi laissée aux portefeux bien garnis de gérer comme leur bien propre ce qui nous apparaissait naïvement comme un bien collectif. Ils sont ici dans leur droit. Revendiquons de notre côté celui d'avoir accès à un cinéma différent et diversifié. Exigeons que les pouvoirs et organismes publics, en particulier la SODEC et Téléfilm Canada, soient cohérents dans leur soutien aux arts. Qu'ils garantissent l'accès au plus grand nombre à tous ces films, québécois et étrangers, qui évoluent en marge des grands circuits commerciaux. Et à travers ces exigences, défendons l'existence d'un cinéma alternatif, parfois difficile, souvent pertinent, délicat et précieux. Ceux qui y assisteront, en grand ou en petit nombre, en sortiront sans aucun doute grandis.

Félix Dufour-Laperrière
Le 14 janvier 2009

REVUE DE PRESSE

Choisir son camp

Manon Cornellier

La situation au Moyen-Orient continue à faire couler beaucoup d'encre.

Pour James Travers, du *Toronto Star*, la misère actuelle à Gaza est le dernier maillon d'une longue chaîne faite de violence et de désespoir. Israël se bat à nouveau au-delà de ses frontières, dit-il, cette fois pour arrêter des roquettes, occasionnellement meurtrières, dont les tirs sont une résistance symbolique au contrôle d'Israël mais aussi à son existence. «Le résultat, comme toujours, est une perte disproportionnée de vies civiles et un conflit rendu encore plus difficile à résoudre, chaque nouvelle horreur nourrissant une nouvelle haine.» Travers déplore que le Canada, qui tentait autrefois de nourrir l'espoir, ait abandonné une politique plus équilibrée. Il croit que le Canada a raison d'appuyer le droit d'Israël de se défendre, mais il a tort de ne pas protester lorsque «l'autodéfense sert des buts cachés ou devient excessive», ce qui est actuellement le cas, selon lui. Le Canada doit exiger des comptes des deux camps, pas d'un seul. «Ne pas choisir son camp ne veut pas dire ne pas prendre position. Un soutien non équivoque aux Israéliens et à leur sécurité n'exige pas d'être équivoque par rapport aux droits de la personne et aux libertés politiques des Palestiniens.»

L'équipe éditoriale du *Star*, de son côté, applaudit à l'opposition du Canada, lundi, à la résolution du Conseil des droits de la personne des Nations unies condamnant Israël, car cette dernière passait sous silence les actions du Hamas. La prise de position canadienne aurait toutefois eu plus de poids, dit le quotidien, si le gouvernement Harper n'était pas perçu comme idéologiquement campé lorsqu'il est question du Moyen-Orient. Le *Telegram*, de St. John's, estime que le gouvernement Harper n'avait pas tort

de juger la résolution biaisée, mais il se demande s'il aurait fait preuve d'autant de fermeté si un autre pays qu'Israël avait été en cause. «Probablement pas. Et nous pourrions nous retrouver, avec les États-Unis, dans ce petit groupe prêt, en toutes circonstances, à défendre les actions d'Israël.» Le *Telegram* souligne que d'autres pays et organisations internationales n'ont pas craint de critiquer la réponse israélienne. «Tuer des centaines d'enfants pour décourager des tirs de roquettes est indéfendable à tout point de vue.»

Autre son de cloche

Lorne Gunter, du *National Post*, approuve sans partage la position du gouvernement Harper et considère que ce mythe de «l'honnête médiateur» canadien n'a servi par le passé qu'à défendre une chose et son contraire. Comme soutenir à la fois Israël et des groupes faisant la promotion du terrorisme, dit-il. La résolution contre Israël reflétait le biais habituel des Nations unies, dit Gunter, et la laisser passer encourage seulement les extrémistes.

Le *Globe and Mail* déplore aussi le biais de cette résolution et considère que le Canada a fait preuve de courage en étant le seul des 47 membres du conseil à s'y opposer. Le conseil aurait mieux accompli son rôle en demandant à toutes les parties de cesser d'attaquer des civils, mais il a préféré miner son mandat en choisissant de défendre les droits d'un seul groupe. Le Canada avait raison de s'y opposer, dit le *Globe*.

Et ceux qui croient que l'arrivée de Barack Obama à la présidence américaine isolera le Canada sur cette question se trompent, souligne Lorraine Goldstein dans le *Toronto Sun*. Il en veut pour preuve les commentaires de Hillary Clinton lors de sa comparaison au Sénat américain en vue de la confirmation de sa nomination au poste de secrétaire d'État. Pas

question, sous Obama, de négocier avec le Hamas tant que celui-ci ne renoncera pas à la violence, ne reconnaîtra pas Israël et n'acceptera pas de respecter les accords déjà conclus, a-t-elle dit. «Harper aurait pu dire cela et l'a fait de façon répétée», dit Goldstein, mais on l'a accusé chaque fois d'être un clone de George W. Bush. Goldstein convient que la politique étrangère d'Obama sera différente à bien des égards, mais ce dernier croit aussi au droit de son pays de se défendre — comme Israël — et de prendre une action militaire unilatérale pour éliminer une menace imminente à sa sécurité.

Changement de sujet

La publication du rapport d'experts demandé par le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, au sujet d'une commission canadienne des valeurs mobilières, a permis de constater le peu d'alliés du Québec sur cette question. Du *Edmonton Journal* au *Toronto Star*, on l'espère. Parce que le Canada est le seul pays du G7 à ne pas avoir de système unique, parce que cela entraîne des coûts et des traces inutiles pour les investisseurs et les entreprises, parce que la crise financière actuelle illustre la nécessité d'agir. Le *Vancouver Sun* soutient que les provinces qui résistent — le Québec, l'Alberta et le Manitoba — font preuve d'un esprit de clocher, un point de vue repris par Dan Lett, du *Winnipeg Free Press*, et Jeffrey Simpson, du *Globe and Mail*. Ce dernier, comme l'équipe éditoriale du *Globe* et du *Saskatoon Star-Phoenix*, suggère au gouvernement Harper d'aller de l'avant tout en permettant aux provinces récalcitrantes de maintenir leurs systèmes distincts. On verra «combien de temps ils se complairont dans leur splendide isolement», dit Simpson.

mcornellier@ledevoir.com

IDÉES

Qui en veut aux produits du terroir?

ROMÉO BOUCHARD

Ex-président-fondateur
de l'Union paysanne
Saint-Germain-de-Kamouraska

Les articles de Fabien Deglise dans *Le Devoir* au sujet du traitement accordé aux produits du terroir québécois (jeudi 15 et vendredi 16 janvier) mettent en

évidence les conséquences désastreuses de la façon d'agir du ministère de l'Agriculture concernant la sécurité.

Permettez-moi de faire remarquer que cette opération de zèle intempestif envers les produits du terroir en émergence fait étrangement l'affaire des monopoles de produits industriels gérés par l'Union des producteurs agricoles (dont la Fédération des producteurs de lait) et ses coopératives (Agropur, Olymel) qui, en dépit de leurs protestations hypocrites, n'ont jamais accepté de faire une véritable place à ces produits dans les structures de financement, de mise en marché et d'encadrement sanitaire.

Comme ex-président-fondateur de l'Union paysanne, j'ai eu maintes fois l'occasion d'entendre les hauts fonctionnaires et les ministres avouer leur impuissance devant les exigences de l'UPA et des industriels. Le ministre Lessard et ses fonctionnaires ne brillent pas particulièrement par leur compétence et leur courage politique dans ce dossier, mais le véritable ennemi des produits du terroir et des fromages au lait cru, dont parle M. Lehmann, ce ne sont pas eux mais la grosse machine de l'UPA et de la Coop fédérée qui commande le jeu. Ce sont eux qui emprisonnent le ministère



Qui a protesté lors du «massacre» des fromages?

dans leur système industriel corporatif de financement, de mise en marché et d'encadrement sanitaire.

Vous aurez noté qu'ils n'ont pas pleuré ni protesté très fort lors du «massacre» des fromages, qui faisait bien leur affaire au fond et dont ils rêvaient depuis des années, tout en faisant semblant publiquement de se réjouir du développement des produits du terroir. En arrière-plan, ils n'ont jamais cessé de maintenir l'exclusion de ces produits des programmes de financement et l'obligation de se plier à toutes les règles de mise en marché de plans conjoints, de quotas et de normes sanitaires conçus sur mesure pour des producteurs et transformateurs industriels.

Le procédé est classique: la

meilleure façon d'éliminer les petits et les compétiteurs en agriculture et en agroalimentaire, c'est de hausser les exigences soi-disant sanitaires ou de qualité. Quelle qualité! Celle de nos supermarchés et de leurs milliers de produits artificiels, insipides et de plus en plus toxiques!

L'attitude de l'UPA, de la Coopérative fédérée et des gros transformateurs dans ce dossier est déterminante et d'une hypocrisie volente. La lâcheté et l'incompétence de nos dirigeants politiques aussi, bien sûr, incapables qu'ils sont de prendre leurs distances par rapport au lobby de l'UPA. Mais il ne faut pas être dupes en réduisant le problème au ministre Lessard, ni même au MAPAQ. Le cœur de la

partie se joue présentement dans la guerre sans merci que livre l'UPA contre les réformes proposées par le rapport Pronovost concernant le financement agricole, la mise en marché des produits de la ferme et la protection du territoire agricole.

L'UPA en fait une maladie: il suffit de lire *La Terre de chez nous* pour s'en rendre compte. Les milliers de producteurs en détresse, aussi bien conventionnels qu'artisans, n'existent même plus pour eux: la seule chose qui compte, c'est de sauver le statu quo qui garantit leur monopole et leur pouvoir.

Si le gouvernement ne reprend pas le volant, la prochaine crise qui va lui pêter au visage sera la crise agricole, pire encore que la crise forestière.

Passer à autre chose



DENISE BOMBARDIER

Cette phrase, on l'entend depuis plusieurs jours dans la bouche de Québécois impatientés de se débarrasser du malaise éprouvé au moment de traverser la nouvelle année alors qu'ils s'agglutinaient devant l'écran cathodique. Cette phrase, ils la prononcent aussi avec une colère à peine retenue en découvrant que celle qui fut l'enfant-victime la plus célèbre, mais aussi la plus caricaturée, nous impose encore une fois sa douleur impudique à travers les médias. Oui, ils sont nombreux ceux qui, pour des raisons diverses et parfois douteuses, veulent passer à autre chose, tourner la page en fait, comme si l'émission assommoir du service public de télévision et ses conséquences devaient être oubliées sans qu'on tente d'en analyser et d'en comprendre la mise en œuvre. Dans un réflexe régressif, tel un bambin qui se bouche les oreilles et ferme les yeux quand on lui fait reproche d'une mauvaise action, nombreux sont ceux qui piaffent d'en finir une fois pour toutes avec ce qu'ils considèrent comme un dérapage, une gaffe ou, dans une tentative de banalisation, un show raté.

Ce n'est pas d'hier que l'oubli est une bouée de sauvetage à laquelle on cherche à s'accrocher lorsque des événements collectifs nous renvoient de nous-mêmes une image qui nous déplaît, nous déçoit ou nous rend honteux. Nous n'étions pas beaux à voir à travers cet adieu annuel télévisé où nous croyons vivre collectivement parce que nous sommes cordés devant l'écran plat (quatre millions cette année) attendant qu'on nous fasse rire. Des autres, croyons-nous, alors que c'est de nous-mêmes que nous rions. A vrai dire, pourquoi ce besoin d'entrer dans une nouvelle année en démolissant ceux qui nous gouvernent et ceux qui sont nos idoles? Pourquoi ce plaisir pervers de renverser nos propres statues? Quel sens caché doit-on trouver à ce dévouement de nos envies, de nos jalousies, de nos frustrations enrobées dans un rire plus méchant et sournois que caustique et spirituel? Pourquoi ne pas terminer l'année en chantant ou en dansant puisque les rieurs depuis plusieurs années semblent confondre l'humour et la mesquinerie du cœur?

Et si cette dérive qui a fini par éclabousser tout le monde n'était pas étrangère à la perte progressive de repères et aux échecs de nos rêves? Souvenons-nous de la chape de plomb qui a recouvert le discours collectif après le premier référendum. On a fait comme si. Comme si la blessure imprimée dans la figure livide de René Lévesque grimaçant un sourire douloureux le soir de la défaite n'était qu'une égratignure qui allait vite disparaître. On a fait comme si cet échec ne nous avait pas profondément perturbés, OUI et NON réunis. Et en 1995, avec le cumul de nos déceptions et de nos désarrois, nous sommes sortis exsangues de l'expérience qui nous a littéralement déchirés. Vulnérables à l'extrême, nous avons préféré remettre notre sort entre les mains des rois du divertissement, donc de la distraction, sans nous soucier de sonder leurs cœurs et leurs reins. *La Petite Vie*, série-culte de la télévision, chef-d'œuvre de l'humour absurde où la tendresse le disputait à l'esprit, nous consola sans dégâts collatéraux autres qu'une confusion à propos des intentions de l'auteur, qui croyait dénoncer la piètre qualité de la langue qu'il mit dans la bouche de ses personnages. Or cette langue devint la norme pour une partie du vaste public de la série. A la grande désolation de son auteur d'ailleurs. Cette petite vie, drôle mais déprimante à vrai dire, c'était la nôtre. Celle du Québec post-référendaire dont on ne voulait plus entendre parler.

La désespérance surgira à travers *Les Bougon*, série qui a autorisée en quelque sorte les infamies récentes. On ne peut pas être spectateur semaine après semaine d'une déstructuration de nos repères sociaux, spirituels et intellectuels sans graves conséquences. Les visions nihilistes des démolisseurs d'espérance, lorsqu'elles sont imposées à travers les médias de masse, qui plus est dans les plages d'écoute familiale, ont des effets vitrioliques sur le public, qui croit rire mais se fait polluer insidieusement l'esprit.

Radio-Canada récolte donc aujourd'hui ce qu'elle a semé, encouragé, cajolé. Le ton radio-canadien, comme on l'appelait jadis, s'est transformé, perverti pour être plus exact. Voilà où mène la volonté de dirigeants souhaitant qu'à tout prix tout le monde en parle. Dans le passé, Radio-Canada donnait présence à l'information et à ses journalistes. Ils incarnaient l'image que l'institution désirait renvoyer d'elle-même. Ils symbolisaient son éthique dans un désir de dépassement non dénué parfois d'arrogance. Or peu à peu le service public s'est transformé, et l'information a cédé le pas au divertissement mené tambour battant par des gens qui ont hérité de l'arrogance de l'institution sans en posséder la culture. Les politiciens ont compris, eux qui se bousculent chez elles, que ce sont les vedettes des variétés qui règnent désormais sur le service public mis à leur service par les dirigeants.

denbombardier@videotron.ca

L'Autorité des marchés financiers justifie son existence

JEAN ST-GELAIS

À la suite d'un éditorial du quotidien *The Globe and Mail* affirmant qu'une seule agence nationale des marchés financiers aurait empêché la crise du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), le président de l'AMF, M. Jean St-Gelais, nous a transmis la réaction qu'il a fait parvenir au journal torontois. La réponse étant d'intérêt dans le cadre du débat actuel, nous avons jugé pertinent de la publier dans nos pages.

Les commentaires publiés dans l'édition de mercredi du *Globe and Mail* sous le titre quelque peu condescendant «*ABCP and the Hockin Report — National unity for capital markets*» («*Le PCAA et le rapport Hockin: unité nationale pour les marchés financiers*») méritent une réponse [...]

Premièrement, d'amener vos lecteurs à croire que «*l'effondrement du papier commercial adossé à des actifs aurait bien pu être évité*» si les recommandations du rapport Hockin avaient été en place en 2007 est une explication d'une simplicité touchant à la maladresse.

Deuxièmement, prétendre que «*si l'on avait eu une commission pan-canadienne unique et qu'on avait adopté une démarche réglementaire fondée sur des principes [...], on aurait peut-être évité à la Caisse de dépôt et placement du Québec [...], de lourdes pertes imputables au PCAA*» révèle une mauvaise connaissance du fonctionnement élémentaire des marchés financiers, du moins du secteur institutionnel.

Je ne croyais pas qu'il m'aurait aujourd'hui fallu rappeler à qui que ce soit l'ampleur de la crise financière actuelle, une crise qui frappe les marchés de toutes les valeurs mobilières complexes, partout au monde. Les fausses idées véhiculées dans les extraits cités, et dans le reste de l'article, m'amènent à penser qu'une rectification s'impose. [...]

La crise financière frappe durement le Royaume-Uni et les États-Unis. Pourtant, le Royaume-Uni a une autorité en valeurs mobilières unique, la Financial Services Authority, qui a adopté de longue date une

démarche réglementaire fondée sur des principes. Et nous connaissons tous bien la Securities and Exchange Commission des États-Unis, où, s'entendent les analystes, la débâcle du marché hypothécaire à risque a entraîné la crise mondiale du crédit qui sévit depuis l'été 2007. Le Royaume-Uni et les États-Unis sont-ils des pays où «*la [...] crise aurait été prévisible [...]* et [...] le risque de catastrophe aurait été bien moindre?» (traduction)

Les analystes s'entendent également pour dire qu'au Canada, le gel du marché du PCAA non bancaire en août 2007 a été l'une des conséquences les plus visibles de la crise. Permettez-moi de vous rappeler le développement du marché du PCAA au Canada.

Dans une structure habituelle de PCAA, le décalage entre les échéances du PCAA à court terme en circulation et des actifs sous-jacents à plus long terme détenus par l'émetteur crée un risque de défaillance qui pourrait empêcher les émetteurs de procéder au «*report*» ou d'émettre de nouveaux billets pour financer les emprunts qui arrivent à échéance. Les émetteurs de PCAA ont généralement besoin d'un concours de trésorerie (*liquidity facility*) pour atténuer ce risque.

Au Canada, les concours de trésorerie pour les émetteurs de PCAA comportaient généralement un critère de «*perturbation générale des marchés*», selon lequel le concours n'était activé que si le papier commercial ne pouvait être émis à aucun prix par aucun émetteur. Ces dispositions sur les concours de trésorerie «*de type canadien*» étaient fondées sur la ligne directrice B-5 du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). Les banques étrangères et les fournisseurs non bancaires de concours de trésorerie ont repris ce texte dans leurs contrats conclus avec les émetteurs de PCAA.

Pour le calcul des normes de fonds propres de la banque, ce texte excluait les portions inutilisées d'un concours de trésorerie qui ne pouvait être utilisées qu'en cas de «*perturbation générale des marchés*». Les banques fournissant des

concours de trésorerie plus larges, «*de type international*», auraient vu des normes de fonds propres s'appliquer aux portions inutilisées des concours de trésorerie canadiens.

Tout le marché canadien du PCAA a été gelé en août 2007, ce qui n'a toutefois pas empêché les émetteurs de PCAA bancaire de continuer à reporter leur PCAA sans interruption notable, car les banques ont racheté une grande part du PCAA aux conduits qui leur étaient reliés et ont réinscrit au bilan des montants considérables de PCAA.

Pour les banques canadiennes, la protection de leur réputation l'a emporté sur l'exécution contractuelle de la clause de «*perturbation générale des marchés*». En défendant leur réputation, elles se sont conduites exactement comme si elles avaient fourni des concours de trésorerie de type international. Certes louable et applaudie par les investisseurs, cette mesure a cependant eu pour effet de placer les émetteurs de PCAA non bancaire dans une situation désavantageuse: sans soutien de liquidités, le marché canadien du PCAA non bancaire s'est immobilisé. Aurait-ce pu être évité? [...]

À ceux qui se demandent encore «*si [les présidents des quatre plus importantes autorités provinciales en valeurs mobilières] se sont mutuellement fait part de leurs inquiétudes sur le PCAA*», je suggère de se reporter au document de consultation publié par les ACVM en octobre 2008. J'invite également tous ceux qui auraient des commentaires constructifs à formuler sur le document à le faire, les ACVM ayant prolongé la période de consultation jusqu'à la mi-février.

Appuyé sur une recherche solide et élaboré soigneusement à la suite d'une mûre réflexion, ce document est le résumé d'un an de travail. Les ACVM y exposent les principales raisons de la crise financière et les solutions qui y sont proposées, dont

Pour développer les cadres réglementaires proposés, nous voulions faire d'abord une analyse approfondie de la situation

la suppression de la dispense de prospectus et d'inscription prévue actuellement pour la vente aux investisseurs peu avertis de produits semblables au PCAA. Pour apporter une précision sur «*la multiplicité déplorable*» (traduction) des lois sur les valeurs mobilières du Canada, ceux qui souhaiteraient prendre connaissance de cette dispense la trouveront à l'article 2.35 du règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription, un règlement pancanadien adopté en 2005 par l'ensemble du pays.

Avons-nous été lents à réagir au gel du marché du PCAA? Peut-être, peut-être pas. Lundi, le juge Colin Campbell a donné son approbation finale à la mise en œuvre du plan de sauvetage dont le comité Crawford a entamé l'élaboration il y a plus de 17 mois. Souvent à problèmes complexes, solutions complexes.

Pour proposer au marché ce que j'estime être un ensemble de solutions efficaces, les ACVM souhaitaient évaluer les répercussions réglementaires des propositions présentées, notamment par l'Organisation internationale des commissions de valeurs et la SEC. Pour développer les cadres réglementaires proposés, nous voulions faire d'abord une analyse approfondie de la situation et une lecture juste des besoins du marché afin d'éviter d'avoir à revenir sur nos propositions. La SEC a considérablement modifié ses propositions sur les agences de notation parce qu'elle a peut-être fait preuve de trop d'impatience au début.

Enfin, je me demande ces jours-ci si je devrais rire ou pleurer lorsque l'on parle de «*attachement naturel du Québec à son pouvoir législatif sur la propriété et les droits civils*» (*traduction*). Je devrais peut-être simplement ne pas en tenir compte et, surtout, ne pas considérer cela comme une insulte à mon intelligence.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Stéphane Baillargeon (général), Clairandré Cauchy (éducation), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise (consommation), Jean Dion (sport), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Pauline Gravel (sciences), Brian Myles (justice et faits de société), Louise-Maude Rioux Soucy (santé), Alexandre Shields (général), Philippe Papineau (pupitre), information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque (reporter), information culturelle : Michel Belair (théâtre et cahier Culture), Guillaume Bourgault-Côté (reporter), Paul Cauchon (médiat), Frédérique Doyon (reporter), Caroline Montpetit (livres), Isabelle Paré (reporter), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre), information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins (reporter), Eric Desrosiers (reporter), Claude Turcotte (reporter), Dominique Remy (pupitre), information internationale : Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque (reporter), Jean-Pierre Lesault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes), Michel Gagnon (cartographe), Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emilie Polle-Bobin et Vincent Cauchy (communis Internet), Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), David Dumouchel et Étienne Flaudon-Emond (commis à la rédaction), DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Olivier Spéciel (Québec), Monique Béher (Ottawa), PUBLICITÉ Julie Chrétien (directrice adjointe), Amélie Bessette, Jean de Billy, Jean-François Bosse, Manon Boillard, Marlène Côté, Amélie Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierrat, Chantal Rainville, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire), PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zúda (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zématis, INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lane Houde-Brisebois, Jean-Robert Divers (responsable promotion), ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Claudette Belliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

L'affaire Galilée: science vs religion

L'Église souhaite renouer le dialogue avec la science... Mais la religion peut-elle encore prétendre renseigner la science?

Deux fois par mois, *Le Devoir* propose à des professeurs de philosophie, mais aussi à d'autres auteurs passionnés d'idées et d'histoire des idées, de relever le défi de décrypter une question d'actualité à partir des thèses d'un penseur. Auourd'hui, pour souligner l'Année mondiale de l'astronomie, Pierre Chastenay se demande comment Galilée réagirait aux excuses des papes à son égard.

PIERRE CHASTENAY

Astronome au Planétarium de Montréal, l'auteur anime depuis l'an passé l'émission *Le Code Chastenay*, à Télé-Québec. Il est le porte-parole québécois de l'Année mondiale de l'astronomie 2009, qui célèbre le 400^e anniversaire de la première utilisation du télescope par Galilée (www.planetarium.montreal.qc.ca/AMA2009).



P. DIONNE, TELE-QUEBEC

Pierre Chastenay: à son époque, on avait reproché à Galilée sa remise en question de la physique d'Aristote et du géocentrisme de Ptolémée, élevés au rang de dogmes par l'Église catholique.

Le 21 décembre dernier, le pape Benoît XVI rendait hommage à l'astronome et physicien italien Galilée Galilei (1564-1642), soulignant que lui et d'autres savants avaient permis aux fidèles de mieux comprendre et «contempler avec gratitude les œuvres du Seigneur». Seize ans plus tôt, en 1992, le pape Jean-Paul II avait lui aussi voulu faire amende honorable en réhabilitant le savant et en qualifiant de «tragique incompréhension mutuelle» le procès que lui avait intenté le tribunal de l'Inquisition en 1633.

Rappelons qu'à l'époque, on avait reproché à Galilée sa remise en question de la physique d'Aristote et du géocentrisme de Ptolémée, élevés au rang de dogmes par l'Église catholique lors du Concile de Trente (1545-1563). Menacé de torture et d'emprisonnement, forcé de se récuser, Galilée sera finalement condamné pour hérésie et assigné à résidence jusqu'à sa mort, en 1642.

L'épisode tragique du procès de Galilée est considéré par plusieurs comme l'acte de naissance de la science en tant qu'activité intellectuelle distincte et indépendante de

Si le père de la physique revenait parmi nous, que penserait-il du rôle de la science et de la religion dans nos tentatives pour comprendre la nature et le fonctionnement du monde qui nous entoure?

la philosophie et de la religion, fondant sa propre méthode pour interroger la nature et usant de ses propres codes. La science est donc née d'une scission et les échos de cette violente séparation se font encore entendre aujourd'hui...

Si Galilée, père de la physique, l'un des premiers savants «modernes», revenait parmi nous, comment réagirait-il face aux actes de contrition des papes Jean-Paul et Benoît? Que penserait-il du rôle respectif de la science et de la religion dans nos tentatives pour comprendre la nature et le fonctionnement du monde qui nous entoure?

Un homme de son temps

Galilée était un homme de son temps, très certainement croyant. Il est, en effet, difficile de croire que le but des recherches du savant italien ait été de miner la crédibilité de l'Église ou de saper son autorité morale et spirituelle. Mais Galilée n'en était pas moins un savant avide de vérité, cette vérité toujours perfectible qui trouve sa source dans l'observation patiente de la nature. Au nom de cette vérité et contre l'avis de ses contemporains qui entendaient lui dicter comment et quoi penser, il s'est donc permis de remettre en question les opinions et les croyances de son époque.

N'écrivait-il pas à la grande-duchesse Christine de Lorraine, en 1615, que «l'intention du saint-esprit est de nous enseigner comment on va au ciel, et non comment va le ciel»? Cette distinction fondamentale entre la foi et la raison, Galilée l'a mise en pratique en soumettant les idées et les théories — les siennes et celles des autres — aux tests de l'expérimentation et de l'observation objective de la nature. C'était une innovation, à une époque où les discours des Anciens (Aristote, Ptolémée) et les bulles papales pesaient plus lourd dans la balance que ce qu'on percevait du monde extérieur.

La métaphysique d'Aristote fut une des premières victimes de cette nouvelle «méthode scientifique» avec laquelle Galilée entreprit d'interroger la nature pour en percer les secrets. Prenons la théorie de la chute des corps en guise d'exemple: selon Aristote, les objets lourds

lite comme une sphère sans défaut (vision aristotélicienne de la perfection des corps célestes). Pointant son instrument vers la planète Jupiter, Galilée eut la surprise de découvrir quatre petites lunes en orbite autour de la géante. Comment des astres pouvaient-ils tourner autour d'un autre centre que la Terre?

Observant Vénus pendant quelques semaines, il constata que la planète montrait des phases, comme notre Lune, en totale contradiction avec le modèle géocentrique de Ptolémée. Le Soleil lui apparut couvert de taches sombres, contredisant une fois de plus la perfection aristotélicienne; qui plus est, ces taches se déplaçaient de concert sur la face de l'étoile, trahissant la rotation du Soleil sur lui-même. Si le Soleil était animé de rotation, pourquoi pas la Terre elle aussi?

Les visions de la lunette

Les contemporains de Galilée mirent d'abord en doute sa lunette et les visions qu'elle révélait, jugées fantaisistes et illusoire. Comment croire ce que nos yeux nous montrent lorsque cela contredit les dogmes de l'Église et l'enseignement des Anciens? Heureusement pour Galilée, un voyage à Rome au printemps 1611 lui permit de présenter sa lunette aux savants de l'Église et de faire accepter ses observations par le puissant Collège pontifical, ce qui lui assura la caution du Saint-Siège en ce qui concerne la réalité de ce que le télescope permettait de voir.

Par contre, les responsables de la Doctrine de la foi n'étaient pas prêts à accepter ce qui, pour Galilée, était la conclusion logique de ses travaux: la Terre n'est pas le centre du monde, c'est plutôt le Soleil qui est au centre et la Terre, comme les autres planètes, tourne en orbite autour de lui. Devenu résolument copernicien, Galilée s'attirera aussitôt les foudres de l'Église.

Passons rapidement sur ses nombreux démêlés avec l'Inquisition qui menèrent à son procès et à sa condamnation en 1633. Demandons-nous plutôt comment interpréter l'attitude négative de l'Église face aux positions héliocentristes de Galilée.

Il faut certainement voir dans le procès de Galilée une volonté de l'Église d'asseoir son pouvoir temporel sur des bases doctrinaires, surtout en ces temps troubles de schismes religieux. Giordano Bruno (1548-1600) a payé de sa vie son attitude de défiance face aux dogmes religieux de son temps. On connaît le sort qu'a connu Galilée, réduit à se récuser pour sauver sa vie... Crois ou meurs semblait être la seule ouverture au dia-



INTERNATIONAL PORTRAIT GALLERY

Il y a près de quatre siècles, Galilée écrivait: «Si l'Écriture ne peut errer, certains de ses interprètes et commentateurs le peuvent, et de plusieurs façons.» Avec 400 ans d'avance, le scientifique aura ainsi été plus perspicace que les responsables de l'Église!

logue de l'Église à cette époque.

Heureusement, les choses ont bien changé en 400 ans et la réhabilitation de Galilée le montre bien. Dans un récent éditorial de l'Observatoire Romano, le père José G. Funes, directeur de l'Observatoire astronomique du Vatican, écrivait que «l'Église, d'une certaine façon, a reconnu ses erreurs. Elle peut peut-être faire mieux. On peut toujours faire mieux». Voilà qui est inusité sous la plume d'un ecclésiastique!

Mais quelle erreur reconnaît ainsi le père Funes? Une lecture trop littérale de la Bible, tout simplement. Rechercher dans les textes «révélés» des données ou des théories scientifiques mène rapidement à de graves dérives, dont certaines nous hantent encore aujourd'hui (pensons simplement au créationnisme). Lorsque l'Église s'est enfin décidée à reconnaître ses torts dans l'affaire Galilée (au terme d'une enquête qui aura duré de 1981 à 1992), le cardinal Poupard déclara, en présence du pape Jean-Paul II, que «certains théologiens contemporains de Galilée n'ont pas su interpréter la signification profonde, non littérale, des Écritures».

Nos propres limitations

Cette déclaration ressemble étonnamment à ce qu'écrivait Galilée lui-même il y a près de quatre siècles dans une lettre à Benedetto Castelli: «Si l'Écriture ne peut errer,

certains de ses interprètes et commentateurs le peuvent, et de plusieurs façons.» Avec 400 ans d'avance, le scientifique aura ainsi été plus perspicace que les responsables de l'Église!

Tout en faisant son mea-culpa, l'Église souhaite évidemment renouer le dialogue avec la science... Pour faire mieux, comme l'écrivait le directeur de l'Observatoire du Vatican. Mais la religion peut-elle encore prétendre renseigner la science? Si Galilée revenait aujourd'hui, sans doute serait-il d'avis que la religion et la foi ne peuvent rien nous dire à propos du fonctionnement de la nature. Seule la science est en mesure de répondre à ces questions, bien que cela soit de manière imparfaite et partielle.

Mais les imperfections et les limites de la science ne signifient pas pour autant qu'il existe un ensemble de connaissances accessibles uniquement par des voies spirituelles (par exemple, les causes premières et les finalités du monde). Les «révélations» des différentes religions à ce sujet ne se présentent pas à une analyse scientifique (réfutabilité des hypothèses, soumission à l'expérience, répétitivité des observations) ou même parfois historique; elles demeurent des connaissances subjectives peu utiles pour comprendre la nature du réel. Ne faut-il pas plutôt voir dans les limites de nos connais-

sances scientifiques actuelles un reflet de nos propres limitations, autant sensorielles qu'intellectuelles? En d'autres termes, ce n'est pas l'Univers qui est incompréhensible et mystérieux, c'est peut-être nous qui ne sommes pas outillés pour le comprendre!

En arriverons-nous un jour à une compréhension globale de la nature, du fonctionnement de l'Univers et de tout ce qu'il contient, incluant son origine et sa finalité? Sans tomber dans un positivisme ou un scientisme naïf, nous disons: pourquoi pas?

Galilée lui-même reconnaissait que ses travaux étaient préliminaires, se contentant d'avoir ouvert «l'accès à une science aussi vaste qu'éminente, dont mes propres travaux marqueront le commencement et dont des esprits plus perspicaces que le mien exploreront les parties les plus cachées». Après tout, la science n'a que quatre siècles; parions que l'avenir donnera raison à l'un de ses plus illustres fondateurs!

♦ ♦ ♦
Vous avez un commentaire, des suggestions? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Du nouveau! Pour lire ou relire les anciens Devoir de philo et Devoir d'histoire: http://www.ledevoir.com/societe/devoir_philo.html#.

Faites-vous du bien.
Faites du bien
aux autres.

Pour plus de détails sur les forfaits d'abonnement et les programmes des Y du Québec, visitez yquebec.org.

Y LES Y DU QUÉBEC
Plein de vies

